



Événements
Attractions
Québec

POLITIQUE INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Mise en contexte

Événements Attractions Québec (ÉAQ) a pour mission de concerter, représenter et soutenir les festivals, événements et attractions touristiques en une communauté dynamique et innovante pour contribuer pleinement à la vitalité de toutes les régions du Québec.

Dans le contexte actuel de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, il est essentiel que tous les acteurs, à tous les niveaux, se mobilisent et contribuent activement au changement en engageant des pratiques durables au sein de leurs domaines d'intervention. Le milieu des festivals, événements et attractions ne fait pas exception.

ÉAQ, par l'entremise de ses membres, représente le cœur de l'expérience touristique du Québec. Dans ce contexte, il est de notre responsabilité d'intégrer de bonnes pratiques de développement durable à l'ensemble de nos activités.

ÉAQ est un organisme à but non lucratif de 39 employé(e)s et membres de la direction. Les bureaux sont situés au 3^e étage de la Maison du Loisir et du Sport dans la ville de Montréal. L'immeuble est géré par le Regroupement Loisir et Sport du Québec dont fait partie ÉAQ. La présente politique s'applique à tous les départements d'employé(e)s d'ÉAQ, ainsi qu'au comité de direction. Tous ces départements se doivent de l'appliquer lors de la réalisation de leurs activités et dans les liens qu'ils entretiennent avec les collègues, les clients et les partenaires. De plus, la politique prend en considération des limites techniques associées à sa position géographique.

L'objectif de la politique de développement durable d'ÉAQ est de définir les mesures générales de l'organisation, de déterminer les actions pour mettre en œuvre ces mesures et d'appliquer le plan de mise en œuvre durant l'année.

Glossaire de définitions

Développement durable :

développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Les trois piliers du développement durable sont l'environnement, le social et l'économique¹.

Idée reçue : le développement durable ne touche pas seulement à la protection de l'environnement, il cible également des actions sociales et économiques.

Écoresponsabilité :

ensemble de comportements qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Parmi les comportements écoresponsables les plus connus, citons le recyclage, le compostage, l'utilisation des transports collectifs et actifs, ainsi que l'achat de produits écologiques, locaux et biologiques².

¹ Le rapport Brundtland de 1987

² Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Achat local :

selon le dictionnaire, l'adjectif « local » signifie « particulier à un lieu, à une région, à un pays ». Le périmètre géographique qu'il décrit varie donc selon le contexte d'utilisation. Le mot « local » peut aussi se rapporter à des caractéristiques culturelles et identitaires. [...] Ce qui devrait être considéré comme local dépend du contexte³.

Consommation responsable :

la consommation responsable s'apparente à l'approvisionnement responsable, à la différence qu'elle désigne les choix des consommateur(rice)s plutôt que ceux des organisations. Il s'agit, pour le(a) consommateur(rice), de prendre en compte les critères du développement durable plutôt que simplement le rapport qualité-prix dans ses décisions d'achat⁴.

Émissions de GES :

certains gaz présents naturellement dans l'atmosphère contribuent à retenir la chaleur près de la surface de la Terre et sont responsables de la modification du climat par leur potentiel de réchauffement. [...] Aujourd'hui, les fortes émissions de CO₂ émises par la combustion des carburants fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel), par la fabrication du ciment et par la déforestation, de même que les émissions de méthane et de protoxyde d'azote (venant en majeure partie de l'agriculture), contribuent à augmenter les températures (donc l'effet de serre) et à réchauffer le climat. Dans l'industrie touristique, la plus grande part des émissions de GES est attribuable au transport⁵.

Compensation carbone :

la compensation carbone consiste à acheter volontairement des « crédits » équivalents à une certaine quantité d'émissions de gaz à effet de serre (GES). [...] Un individu ou une organisation peut mesurer l'empreinte carbone d'un déplacement ou de toutes ses activités, puis acheter des crédits auprès d'organisations qui utilisent cet argent pour financer des projets qui réduisent les émissions ou emprisonnent les GES de l'atmosphère (séquestration), afin de freiner le réchauffement climatique⁶.

Bilan de GES/Bilan carbone :

le bilan carbone est l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) émis ou captés par les activités d'une organisation, d'un territoire ou d'un individu sur une année. Il se mesure en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂) et il permet à l'entreprise de parvenir à une bonne évaluation de ses émissions directes ou indirectes. Cet inventaire permet de concevoir et de mettre en place par la suite un plan d'action pour réduire ses émissions⁷.

³ Tourisme durable Québec

⁵ Tourisme durable Québec

⁶ Tourisme durable Québec

⁷ Tourisme durable Québec

Principes directeurs (mission, valeurs)

Dans l'objectif de faire vibrer le cœur de nos visiteur(euse)s pour créer de la richesse collective, ÉAQ a pour mission de concerter, représenter et soutenir les festivals, événements et attractions touristiques en une communauté dynamique et innovante pour qu'elle contribue pleinement à la vitalité de toutes les régions du Québec.

Nos trois postures, **Épauler, Mailler** et **Éclairer l'avenir**, nous donnent pour objectif d'enrichir à la fois nos membres, les secteurs tourisme, loisir et culture et le Québec.

Dans le cadre de sa stratégie 2022-2025, ÉAQ compte 4 grandes orientations dont celle de **Redynamiser et déployer une EXPERTISE RECONNUE sur les pratiques d'affaires sectorielles**, en contribuant notamment au virage de développement durable des entreprises et des membres.

AXE 1 - Bien-être des employé(e)s

Mesures	Actions
Veiller à la santé et au bien-être au travail des employé(e)s	Offrir des assurances collectives, des congés personnels et le télétravail jusqu'à un maximum de 4 jours par semaine
	Désigner une personne chargée de l'expérience employé(e)
	Faire rayonner le comité social, le comité santé sécurité au travail et le comité développement durable auprès de l'équipe d'ÉAQ
	Offrir le remboursement du transport collectif lors d'activités hors bureau et/ou mettre en place des actions de covoiturage
	Veiller au respect du code éthique et de la politique contre le harcèlement et les expliquer lors des processus d'embauche d'un(e) nouvel(le) employé(e) ou stagiaire
Offrir un milieu de travail inclusif	Mettre en place une politique d'équité, diversité et inclusion
	Établir une balise de rédaction inclusive interne
Favoriser la collaboration et la solidarité entre les employé(e)s	Proposer une activité de reconnaissance annuelle
	Offrir une journée sociétale d'engagement collectif

AXE 2 - Efficacité économique et consommation responsable

Mesures	Actions
Adopter des comportements de consommation responsable	Garder à jour l'inventaire de ce dont dispose ÉAQ en termes de matériel et encourager la réutilisation
	Prioriser la location ou l'achat de seconde main plus pérenne
Sensibiliser et encourager les employé(e)s à réduire la consommation d'énergie	Informier l'ensemble des employé(e)s d'ÉAQ sur les comportements numériques responsables
Favoriser l'achat local pour l'ensemble des fournisseurs lors de nos événements	Réaliser des soumissions en priorité auprès de fournisseurs locaux

AXE 3 - Intégration des principes de développement durable

Mesures	Actions
Sensibiliser les employé(e)s aux bonnes pratiques écoresponsables au bureau	Informier l'ensemble des employé(e)s d'ÉAQ des principes du développement durable
	Former les employé(e)s d'ÉAQ à une bonne gestion des matières résiduelles
Faire d'ÉAQ une association touristique sectorielle écoresponsable	Instaurer graduellement des pratiques de compensation des émissions de GES de nos déplacements qui nous sont remboursés
	Faire notre bilan de GES annuel pour les déplacements des employé(e)s et lors des événements (ref : formulaire de remboursement des dépenses de déplacements)
	Adopter des mesures écoresponsables lors de nos événements corporatifs
	Communiquer nos actions écoresponsables

Mise en œuvre

La politique de développement durable doit être intégrée au processus d'embauche d'un(e) nouvel(le) employé(e) ou stagiaire : un gestionnaire doit expliquer l'ambition de la politique et ses applications concrètes et chaque employé(e) ou stagiaire doit prendre connaissance et signer la politique de développement durable.

La politique de développement durable doit être publique : accessible sur notre site web et mentionnée dans les échanges avec nos parties prenantes externes.

La politique de développement durable doit être l'objet d'une rencontre annuelle permettant de faire le point sur les bonnes pratiques de développement durable et d'en définir de nouvelles afin de mettre à jour la présente politique.

Les orientations de la politique de développement durable doivent être intégrées dans le plan stratégique révisé aux 3 ans.

Les mesures et actions présentées dans cette politique interne de développement durable sont le fruit de réflexions du comité de développement durable dans un objectif d'atteinte des objectifs fixés. ÉAQ s'engage à déployer le maximum d'efforts pour la mise en œuvre de cette politique bien que ces efforts ne dépendent pas d'une obligation de résultats.

Rôles et responsabilités

Le comité de développement durable a pour responsabilités de :

- Créer la politique de développement durable;
- Sensibiliser l'ensemble des employé(e)s à la politique ainsi qu'aux objectifs à atteindre et ce, lors d'une rencontre mensuelle des employé(e)s d'ÉAQ;
- Proposer des modifications à la politique dans un but d'amélioration continue. Une fois par année le comité déposera au comité de direction une version révisée de la politique;
- S'assurer de la mise en application.

Le comité de développement durable sera composé d'un(e) employé(e) du département du développement durable (direction du développement et des services aux entreprises et aux membres), d'un(e) employé(e) de la direction marketing et numérique et d'un(e) employé(e) de la direction administrative (qui inclus la direction générale). Ainsi les trois directions seront représentées dans le comité.

Le renouvellement des membres du comité se fait annuellement. Un membre peut demeurer dans le comité d'une année à l'autre.

Entrée en vigueur

Le but de cette politique de développement durable est de permettre à tous les secteurs d'interventions d'ÉAQ d'intégrer le développement durable dans ses projets et engagements.

La présente politique entre en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Cette politique sera révisée et bonifiée chaque année, en fonction de nos apprentissages, bons ou mauvais coups et évolutions en fonction des actions définies.